



« Le travail d'hier à aujourd'hui »

- Situation d'apprentissage et d'évaluation en classe -

**Situation d'apprentissage et d'évaluation
développée par Frédéric Barriault, Consultant en éducation
en collaboration avec Inês Lopes, Consultante en éducation**

Merci aussi à Marie-Michèle Tremblay et Marie Brunette
pour l'aide à la recherche et à toute l'équipe de JLMQT

SAÉ rédigée en février 2010

J'ai la mémoire qui tourne
<http://jailamemoirequitourne.historiatv.com>

productions
DE LA RUELLÉ

TURBULENT

HiSToRiA

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS

Ordre d'enseignement : Secondaire, 2^e cycle

Durée :

- Une période de 75 min + Activités de réinvestissement facultatives (ou en devoir)

Résumé de la SAÉ

Cette SAÉ focalise son attention sur l'évolution des conditions de travail au Québec depuis les années 1940. Elle propose une activité préparatoire (remue-méninges), une activité principale (analyse et synthèse de documents), une activité d'intégration (débat sur le syndicalisme) et quatre activités de réinvestissement (recherche sur un métier disparu, témoignage d'un travailleur retraité, visite d'usine, projection de films).

Activités proposées :

Act. préparatoire :	<i>Travailler, c'est trop dur</i> : remue-méninges sur l'évolution des conditions de travail au Québec	10 min.
Act. principale :	<i>C'est le temps des vacances</i> : activité d'apprentissage sur l'évolution des conditions de travail au Québec	25 min.
Act. d'intégration:	<i>Les unions, qu'ossa donne?</i> : atelier de discussion sur la pertinence et l'avenir du syndicalisme au Québec	40 min.
Act. de réinvestissement :	<i>Il était une fois le travail</i> : recherche et production écrite sur les métiers disparus	Variable
	<i>Une ouvrier(e) en classe</i>	Variable
	<i>Visiter une usine</i>	Variable
	<i>Visionnage d'un film ou d'un documentaire</i>	Variable

Intentions éducatives

- Apprendre sur l'évolution des conditions de travail au Québec.
- Réfléchir sur les contributions du mouvement syndical québécois au mieux-être collectif.
- Développer sa conscience citoyenne, à travers l'étude des débats de société sur la pertinence du syndicalisme.

Lieu

- En classe En laboratoire informatique

Matériel requis

- Ordinateur connecté à Internet
 - Flash (version 9)
 - Ainsi qu'un des navigateurs suivants : Internet Explorer (version 7 et +); Mozilla Firefox (Version 3 et +); ou Safari (Version 4 et +)
- Projecteur et écran
- Haut-parleurs
- Photocopies des fiches-élèves
- Feuilles mobiles et crayons

Légende des symboles utilisés dans cette SAÉ

- 🗨️ : Suggère des pistes de réponses tout au long de la SAÉ
- 📺 : Extraits vidéo à écouter (webépisodes ou extraits de l'émission de télévision)
- 📄 : Textes à lire (billets de blogue, articles, etc.)

Notes

- Il est à noter que plusieurs des films sur le site de *J'ai la mémoire qui tourne* n'ont pas de son, puisqu'ils ont été tournés en format 8 ou 16 mm.
- Veuillez également prendre note que certaines dates associées aux vidéos sur le site de *JLMQT* sont approximatives. Le symbole ~ précède plusieurs de ces dates.
- Afin de faciliter le téléchargement des vidéos, nous vous suggérons d'ouvrir d'avance un onglet pour chaque vidéo qui sera utilisée au cours de la SAÉ (extraits dans la section « Matériel en ligne » de la Zone de profs du site *JLMQT*).

LIENS AVEC LE PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

PROGRAMMES DISCIPLINAIRES ET COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Histoire et éducation à la citoyenneté

Compétences disciplinaires à évaluer

Repérage des compétences dans cette SAÉ

Interroger les réalités sociales dans une perspective historique

Critère d'évaluation :

- Prise en compte de la perspective temporelle

- Activités *Travailler, c'est trop dur* (remue-méninges) et *C'est le temps des vacances* (visionnement d'épisodes, lecture de textes).
- Annexe A (réponse au questionnement amorcé lors de l'activité de remue-méninges)
- Annexe B (production d'une frise du temps)

Consolider l'exercice de sa citoyenneté à l'aide de l'histoire

Critère d'évaluation :

- Considération du vivre-ensemble (établir les liens entre l'action humaine et le changement social)

- Activité *Les unions, qu'ossa donne?* (discussion et réflexion critique sur les contributions du mouvement syndical au mieux-être collectif)

Français

Compétence disciplinaire à évaluer

Repérage de la compétence dans cette SAÉ

Lire et apprécier des textes variés

Critères d'évaluation :

- Interprétation fondée d'un ou de plusieurs textes
- Jugement critique et fondé sur un ou plusieurs textes

- Activité *Les unions, qu'ossa donne?* (faire une lecture critique de textes d'opinion)
- Activité *Les unions, qu'ossa donne?* (discussion sur la pertinence et l'avenir du syndicalisme)
- Baser son opinion sur des faits solides et vérifiables: statistiques, données historiques, arguments économiques, etc.

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

D'ordre intellectuel

- Exploiter l'information
- Exercer son jugement critique

D'ordre personnel et social

- Actualiser son potentiel
- Coopérer

D'ordre méthodologique

- Se donner des méthodes de travail efficaces
- Exploiter les TIC

D'ordre de la communication

- Communiquer de façon appropriée

DOMAINES GÉNÉRAUX DE FORMATION

Vivre-ensemble et citoyenneté

Axes de développement :

- Valorisation des règles de vie en société et des institutions démocratiques
- Engagement, coopération et solidarité

Orientation et entrepreneuriat

Axes de développement :

- Connaissance du monde du travail, des rôles sociaux, des métiers et des professions

Médias

Axes de développement :

- Constat de la place et de l'influence des médias dans sa vie quotidienne et dans la société
- Appréciation des représentations médiatiques de la réalité

Santé et bien-être

Axes de développement :

- Conscience de soi et de ses besoins fondamentaux
- Conscience des conséquences de choix collectifs sur le bien-être des individus

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE

Travailler, c'est trop dur! (Zachary Richard)

- Remue-méninges sur l'évolution des conditions de travail au Québec

DURÉE : 10 min.

***Résumé de l'activité :** L'activité débute par une évaluation diagnostique, sous forme de remue-méninges sur l'évolution des conditions de travail au Québec.*

1. Questions initiales

Afin de placer les élèves en situation d'apprentissage (contextualisation), procédez d'abord à un exercice de remue-méninges en grand groupe. Il s'agit de demander aux élèves de répondre aux questions suivantes, afin de faire émerger leurs connaissances antérieures, leurs idées préconçues et leurs représentations spontanées de la matière à l'étude:

- 1- D'après vous, combien d'**heures par jour** travaillaient les Québécois, vers 1940?
- 2- D'après vous, combien de **jours par semaine** travaillait-on, au Québec, vers 1940?
- 3- D'après vous, combien de **semaines de vacances** avaient les travailleurs québécois, vers 1940?
- 4- Y a-t-il des **métiers** qui sont disparus depuis cette époque? Si oui, lesquels?

Écrivez ces questions au tableau et prenez en note les réponses spontanées des élèves à ces questions. Toutefois, **ne donnez pas les « bonnes » réponses aux élèves**. L'objectif de cette SAÉ est d'amener les élèves à trouver ces réponses par eux-mêmes.

Laissez ces questions au tableau : celles-ci guideront les élèves dans la réalisation des activités d'apprentissage décrites ci-dessous.

2. Former les équipes

Formez des équipes de 2. Demandez aux équipes de commencer à réfléchir à ces questions. Une photocopie des Annexes A et B de cette trousse sera alors remise aux équipes.

La tâche des élèves consistera à répondre à ces questions, à l'aide du matériel contenu sur le site de JLMQT.

ACTIVITÉ PRINCIPALE

C'est le temps des vacances! (Pierre Lalonde)

- Activité d'apprentissage sur l'évolution des conditions de travail au Québec

DURÉE : 25 min.

Résumé de l'activité : Suite logique de l'activité de remue-méninges, cette activité d'apprentissage (décontextualisation) amène les élèves à étudier l'évolution des conditions de travail au Québec. Il s'agit de fournir aux élèves des documents textuels et audiovisuels tirés du site de JLMQT, afin de leur permettre de répondre de manière précise aux questions abordées lors de l'activité de remue-méninges.

1. Projection des extraits vidéo et prise de notes

Pour répondre aux questions des Annexes A et B, les élèves devront écouter attentivement les extraits vidéo suivants de JLMQT :

- 🎧 Extrait *Métiers disparus* (5m3s)
(extrait tiré de l'émission télé JLMQT - *L'automne* sur Historia)
- 🎧 Webépisode 5 : *La fête du travail* (2m4s)

Les élèves devront prendre des notes durant la projection des épisodes. Au besoin, vous pouvez projeter une deuxième fois les extraits vidéo.

2. Lecture de 3 billets de blogue et prise de notes

Demander aux élèves de lire les 3 billets de blogues suivants et de prendre des notes des éléments les plus importants.

- 📄 La Fête du travail, moi j'aime ça!
- 📄 Un repos bien mérité
- 📄 Vacances à Old Orchard

3. Lecture d'un document sur l'histoire des vacances au Québec

- 📄 Distribuer aux élèves l'Annexe E.

4. Intégration des notes prises durant l'activité

Maintenant qu'ils ont des éléments de réponse à leur portée, les élèves intègrent dans l'Annexe A les notes prises durant le visionnement des extraits vidéo. Ils consignent aussi dans l'Annexe A les notes prises lors de la lecture des documents (billets de blogues, historique des vacances).

Ensuite, les élèves doivent compléter une frise du temps sur l'histoire des vacances au Québec. (Annexe B)

5. Retour en groupe-classe et rétroaction

Correction des annexes A et B. Rétroaction sur les réponses des élèves.

➡ *Des corrigés de l'Annexe A et de l'Annexe B sont fournis dans cette SAÉ (Ces corrigés sont respectivement les Annexes C et D).*

ACTIVITÉ D'INTÉGRATION

Les unions, qu'ossa donne ? (Yvon Deschamps)

Atelier de discussion sur la pertinence sociale du syndicalisme au Québec

DURÉE : 40 min.

Résumé de l'activité : Cette activité de recontextualisation veut amener les élèves à réfléchir sur l'avenir et la pertinence sociale du syndicalisme au Québec. Dans un premier temps, les élèves doivent lire trois textes d'opinion sur la place du syndicalisme dans la société québécoise actuelle. Ensuite, ils consultent un tableau statistique sur la présence syndicale au Québec. De là, l'enseignant anime une discussion sur la pertinence du syndicalisme dans le Québec d'aujourd'hui.

1. Introduire les concepts de syndicat et de syndicalisme

Distribuer l'Annexe F aux élèves afin qu'ils lisent une brève définition des syndicats. L'annexe peut également être simplement lue par l'enseignant.

2. Lecture de 3 textes d'opinion sur le syndicalisme

Note : Enseignez aux élèves à voir les médias comme une tribune dont veulent s'emparer les groupes de pression (patrons, syndicats) afin de défendre les intérêts de leurs membres. Incitez donc les élèves à être conscients du caractère rhétorique des lettres d'opinions (volonté de convaincre et de « séduire » l'opinion publique). Encouragez-les aussi à adopter une posture critique sur les auteurs de ces textes. Par exemple, mettre en évidence les conflits d'intérêts se cachant derrière le texte d'un représentant patronal dont les employés sont en *lock-out* (lettre de Péladeau). Même chose pour le texte des représentants syndicaux, ceux-ci étant alors en processus de renégociation de conventions collectives (lettre de Vaudreuil, Carbonneau et Arsenault).

Distribuer l'Annexe G aux élèves :

- ☐ A) Texte antisyndical : Pierre-Karl Péladeau
- ☐ B) Texte pro-syndical : François Vaudreuil, Claudette Carbonneau et Michel Arsenault
- ☐ C) Position mitoyenne : André Pratte

3. Lecture d'un tableau sur la présence syndicale au Québec

- ☐ D) Présence syndicale au Québec (1996-2002)

4. Discussion sur l'avenir du syndicalisme au Québec

Questions de départ : Que penses-tu du syndicalisme ? Est-ce une institution utile ? Néfaste ? Essentielle ? Dépassée ?

Justifie ta réponse, en prenant en considération les éléments suivants :

- 1) Les luttes historiques menées par les syndicats pour obtenir de meilleures conditions pour les travailleurs et travailleuses québécois (Annexes A et B).
- 2) Les statistiques sur la présence syndicale dans le Québec actuel (Texte D)
- 3) La défense du syndicalisme faite par les **dirigeants syndicaux** (Texte B)
- 4) Les critiques du syndicalisme faites par les **représentants patronaux** (Textes A et C).

Pose-toi aussi la question suivante : « Voudrais-tu revenir à la situation qui prévalait avant les années 1940? Voudrais-tu aller à l'école 6 jours sur 7 ? Voudrais-tu n'avoir jamais de vacances ? »

ACTIVITÉS DE RÉINVESTISSEMENT (OU DEVOIRS)

Il était une fois le travail

- Recherche et production écrite sur les métiers disparus

DURÉE : Variable

Résumé de l'activité : Demander aux élèves de faire une recherche et une production écrite (d'environ 250 mots) sur un métier disparu. Trois métiers ont été identifiés pour cette activité de réinvestissement : charretier, livreur de glace et draveur. Cette production écrite serait à compléter en devoir et à remettre au cours suivant à l'enseignant.

Demander aux élèves de faire une recherche et une production écrite (d'environ 250 mots) sur un métier disparu, dont voici trois exemples :

A. Charretier



Source : William Notman, *Le groupe de J. F. Parson en voiture, rue McTavish, Montréal 1929.* II-291903. © Musée McCord

Documentation suggérée :

John Dickinson et Brian Young, *Brève histoire économique du Québec*, Québec, Septentrion, 2003, p.192-193.

B. Livreur de glace



Source : Société historique de Saint-Henri. *Livres de glace vers 1928.*

Documentation suggérée :

Société historique de Québec, «La récolte de la glace à Cap-Rouge», *Québec Hebdo*, 21 décembre 2008, www.quebechebdo.com/article-315624-La-recolte-de-la-glace-a-CapRouge.html (consultée le 24-02-2010)

Colette Noël, « Le quartier Saint-Henri », *L'enseignement en milieux défavorisés*, www.milieuxdefavorises.org/serie_B/53b.html (consultée le 24-02-2010)

C. Draveur



Source: Université d'Ottawa www.voies.uottawa.ca/act_draveurs_fr.html

Documentation suggérée :

Raymond Garceau et Félix Leclerc, *Bûcherons et draveurs d'autrefois*, Ottawa, Office national du film, 1957, 20 m 28 s. www.nfb.ca/film/drave/

« Draveur », *Wikipédia*, fr.wikipedia.org/wiki/Draveur

Un(e) ouvrier(e) en classe

DURÉE : Variable

Faire venir un ouvrier retraité en classe, afin de faire connaître aux élèves les conditions de travail dans les usines, au Québec, dans les années 1950, 1960 ou 1970.

Visiter une usine

DURÉE : Variable

Organiser une visite guidée dans une usine de votre ville ou de votre région, afin de faire découvrir à vos élèves ce que ça signifie *concrètement* que de "travailler dans une shop", aujourd'hui, au Québec.

Visionnage d'un film ou d'un documentaire

DURÉE : Variable

Afin de faire découvrir aux élèves la dure réalité du travail industriel, que ce soit en France au XIXe siècle, au Québec au XXe siècle ou au Mexique au... XXIe siècle.

Projeter un film parmi :

- *Germinal* de Claude Berri (1994)
- *On est au coton* de Denys Arcand (film datant de 1970), sorti sous une 2^e version non-censurée en 2004 qui peut être visionnée intégralement ici : http://www.onf.ca/film/On_est_au_coton/
- *Maquilapolis* de Vicky Funari et Sergio de la Torre (2006). http://www.maquilapolis.com/project_eng.htm

Note : film en anglais.

ANNEXES

ANNEXE A : GRILLE D'ANALYSE DES DOCUMENTS TEXTUELS ET AUDIOVISUELS

Nom(s) : _____ Date : _____

Combien d'**heures par jour** travaillaient les Québécois, vers 1940?

Y a-t-il une différence entre les **gens de la ville** et les **gens de la campagne** en matière d'heures de travail? Si oui, laquelle?

Combien de **jours par semaine** travaillait-on, au Québec, vers 1940?

Quel(s) jour(s) était-on en **congé**? Pourquoi? Observes-tu une différence avec le Québec d'aujourd'hui?

Qu'est-ce que la **Fête du travail**? Quand est-elle apparue? Pourquoi?

Comment la Fête du travail était-elle perçue par les travailleurs et leurs familles? Pourquoi?

Pourquoi les entrepreneurs organisaient-ils des activités sociales à l'occasion de la Fête du travail?

Combien de **semaines de vacances** avaient les travailleurs québécois, vers 1940? Pourquoi?

Combien de **semaines de vacances** avaient les travailleurs québécois, en 1946? Pourquoi?

Combien de **semaines de vacances** avaient les travailleurs québécois, en 1968? Pourquoi?

ANNEXE B : FRISE DU TEMPS

Nom(s) : _____ Date : _____

1800 _____ 1900 _____ 2000

Événements à insérer

A) Apparition des premiers syndicats au Canada Date :

B) Création de la Fête du travail Date :

C) Le gouvernement de l'Alberta accorde des congés aux travailleurs Date :

D) Le gouvernement de l'Ontario accorde des congés aux travailleurs Date :

E) Le gouvernement de la Saskatchewan accorde des congés aux travailleurs Date :

F) Les travailleurs québécois obtiennent 1 semaine de vacances payées Date :

G) Les travailleurs québécois obtiennent 2 semaines de vacances payées Date :

**ANNEXE C :
CORRIGÉ DE L'ANNEXE A**

Combien d'**heures par jour** travaillaient les Québécois, vers 1940?

12 heures par jour = 72 heures/semaine. Graduellement réduit à 45 heures/semaine.

Y a-t-il une différence entre les gens de la ville et les gens de la campagne en matière d'heures de travail? Si oui, laquelle?

Fermiers et bûcherons travaillaient « tout le temps ». Ouvriers avaient un peu plus de repos et travaillaient moins dur physiquement. Leur sueur est jugée « moins poétique ».

Combien de **jours par semaine** travaillait-on, au Québec, vers 1940?

6 jours sur 7.

Quel(s) jour(s) était-on en **congé**? Pourquoi? Observes-tu une différence avec le Québec d'aujourd'hui?

Dimanche et fêtes religieuses chômées. Importance de la religion et du repos dominical. Depuis 1990, commerces ouverts le dimanche. Religion désormais moins importante dans la vie individuelle et collective.

Qu'est-ce que la **Fête du travail**? Quand est-elle apparue? Pourquoi?

1^{er} septembre est la Fête des travailleurs en Amérique du Nord (partout ailleurs, c'est le 1^{er} mai). Revendiquée par les syndicats canadiens depuis 1872. Reconnue officiellement par le gouvernement fédéral en 1894, après 22 ans de grèves et de manifestations par les syndicats.

Comment la Fête du travail était-elle perçue par les travailleurs et leurs familles? Pourquoi?

Jour de congé pour travailleurs. Congé scolaire apprécié par les enfants. Ne change rien à la vie des femmes au foyer. Les ménagères sont « débordées » ce jour-là : elles doivent s'occuper de toute la famille : enfants, mari, amis et membres de la parenté en visite...

Pourquoi les entrepreneurs organisaient-ils des activités sociales à l'occasion de la Fête du travail?

Pour permettre la fraternisation et développer l'esprit d'équipe de leurs employés. Pour favoriser la loyauté envers l'entreprise, afin d'accroître la productivité et l'ardeur au travail des employés.

Combien de **semaines de vacances** avaient les travailleurs québécois, vers 1940? Pourquoi?

Zéro. Vacances à leurs frais... lorsqu'ils pouvaient s'en permettre!

Combien de **semaines de vacances** avaient les travailleurs québécois, en 1946? Pourquoi?

1 semaine payée, après un an de service. Loi du gouvernement Duplessis.

Combien de **semaines de vacances** avaient les travailleurs québécois, en 1968? Pourquoi?

2 semaines payées, après un an de service. Amendement à la loi de 1946.

**ANNEXE D :
CORRIGÉ DE L'ANNEXE B (FRISE DU TEMPS)**

1800 _____ A B 1900 _____ C DE F G _____ 2000

Événements à insérer

A) Apparition des premiers syndicats au Canada Date : 1872

B) Création de la Fête du travail Date : 1894

C) Le gouvernement de l'Alberta accorde des congés aux travailleurs Date : 1943

D) Le gouvernement de l'Ontario accorde des congés aux travailleurs Date : 1944

E) Le gouvernement de la Saskatchewan accorde des congés aux travailleurs Date : 1944

F) Les travailleurs québécois obtiennent 1 semaine de vacances payées Date : 1946

G) Les travailleurs québécois obtiennent 2 semaines de vacances payées Date : 1968

ANNEXE E : TEXTE SUR L'HISTOIRE DES VACANCES AU QUÉBEC

Les vacances

La première province canadienne à légiférer sur les congés annuels payés a été l'Alberta, en 1943. L'Ontario et la Saskatchewan ont suivi en 1944. Avec ces exemples, le Québec n'allait plus hésiter très longtemps avant de reconnaître ouvertement les congés annuels payés comme une condition de travail pouvant faire l'objet d'ordonnances. Il est vrai que, dès 1938, plusieurs décrets accordaient déjà des vacances payées aux salariés assujettis. Qui plus est, l'ordonnance 11 de 1944 sur les institutions d'assistance, les hôpitaux et les hospices reconnaissait, elle aussi, le droit à des vacances payées (de une à deux semaines, selon les types d'emploi) pour les salariés assujettis.

En 1946, le gouvernement québécois adopte une politique de congés annuels payés et autorise la Commission à les rendre obligatoires, ce qu'elle fera en adoptant l'ordonnance 3. Après un an de service continu, le salarié a droit à une semaine de vacances payée par l'employeur. Le salarié qui n'a pas un an de service continu a droit, lui, à une demi-journée de vacances payée par mois de service continu. Lors de la résiliation du contrat de travail, le salarié qui n'a pas pris toutes ses vacances doit recevoir une indemnité équivalant à 2 % du salaire gagné pendant la période qui lui a donné droit à ces congés²⁵¹.

Au cours des années suivantes, le bassin des salariés couverts par la politique des vacances annuelles payées s'élargit et couvre successivement les travailleurs des exploitations forestières en 1958, les vendeurs à commission qui ont plus de trois mois de service continu en 1961 et, en 1967, les salariés préposés à la garde et à l'entretien d'un établissement (et qui sont logés gratuitement sur les lieux de l'entreprise), les concierges d'immeubles résidentiels et enfin les salariés travaillant à leur domicile.

En 1968, la durée des vacances annuelles, prévue dans l'ordonnance 3, passe de une à deux semaines après un an de service continu, et l'indemnité passe de 2 % à 4 % du salaire brut.

En 1975 finalement, les vendeurs et agents entièrement rémunérés à commission sont exclus de l'ordonnance 3 sur les vacances²⁵².

Source: Christian Désilets et Denis Ledoux, Histoire des normes du travail au Québec de 1885 à 2005, Québec, Commission des normes du travail/ Les Publications du Québec, 2006, p. 170.

ANNEXE F : BRÈVE DÉFINITION DES SYNDICATS

Syndicat : Un syndicat est une « association qui regroupe des personnes physiques ou morales pour la défense ou la gestion d'intérêts communs ». Il peut tantôt s'agir de syndicats de **copropriétaires** (i.e. propriétaires d'un immeuble à condos), tantôt d'un syndicat d'**agriculteurs** propriétaires de leurs fermes (i.e. Union des producteurs agricoles), tantôt d'un syndicat de **patrons** propriétaires de leurs entreprises (i.e. Conseil du patronat du Québec).

De façon générale, toutefois, le mot « syndicat » sert à désigner une « organisation professionnelle [...] privée, indépendante de l'État (mais reconnue par celui-ci) [...] ayant pour but d'assurer la défense des intérêts de ses membres ». Il peut tantôt s'agir d'un syndicat de professionnels (i.e. le Collège des médecins), tantôt d'un syndicat de travailleurs. Toutefois, dans le vocabulaire québécois courant, le mot syndicat désigne d'abord et avant tout une **association de travailleurs**, dont les **principaux rôles** consistent à :

- 1- Négocier pour ses membres des salaires concurrentiels;
- 2- Obtenir une amélioration des conditions de travail : santé et sécurité au travail, horaires de travail, vacances, congés payés, assurances collectives, fonds de pension...;
- 3- Défendre les travailleurs contre les « abus » patronaux : licenciements injustifiés, recours à des briseurs de grève, non-respect de la convention collective (cf. griefs)...;

Au Québec, les principales centrales syndicales sont les suivantes :

- la **Confédération des syndicats nationaux** (CSN)
- la **Fédération des travailleurs du Québec** (FTQ)
- la **Centrale des syndicats du Québec** (CSQ)
- la **Centrale des syndicats démocratiques** (CSD)

Sources :

« Syndicat », Wikipédia, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Syndicat> (page consultée le 1-3-2010)

« Syndicat professionnel », Wikipédia, http://fr.wikipedia.org/wiki/Syndicat_professionnel (page consultée le 1-3-2010)

ANNEXE G : TROIS TEXTES D'OPINION SUR LE SYNDICALISME AU QUÉBEC

A) *Texte antisyndical : Pierre-Karl Péladeau*

Et si nous posions d'autres questions pour l'avenir du Québec?

Aujourd'hui se tiendront des discussions sur l'avenir du Québec dans le cadre de la «Rencontre économique 2010» sous la présidence du premier ministre du Québec, où doit être abordé le sujet des meilleures conditions pour que le Québec puisse profiter pleinement de la reprise économique. Nul ne doute que l'heure est venue où la société québécoise doit faire des choix déterminants pour les générations futures.

Il nous semble toutefois que pour prendre des décisions éclairées à cet égard, il nous faille aborder une problématique d'importance qui ne manquera pas d'intéresser l'une des parties au débat, soit les organisations syndicales.

Sans vouloir remettre en cause ni leur existence ni même encore l'apport plus que positif de ces organisations au cours du XX^e siècle, nous nous devons de poser la véritable question du déséquilibre des forces que toutes les législations des dernières décennies ont créé entre employeurs et syndicats, lequel a eu et a plus que jamais comme conséquence de défavoriser les entreprises québécoises dans le contexte économique mondialisé dorénavant largement répandu, de rendre plus difficile l'émergence de jeunes entrepreneurs, ainsi que de pénaliser notre désir collectif, voire notre obligation d'accroître notre productivité afin d'être en mesure de faire face aux nombreux défis auxquels nous ont sensibilisés les commentateurs économiques et sociaux.

Au XXI^e siècle, alors que la liberté est tout autant une valeur qu'une vertu cardinales, n'est-il pas légitime de nous permettre, comme citoyens bénéficiant d'une maturité politique et démocratique, de décider si nous voulons ou non faire partie d'une organisation syndicale et d'en payer les cotisations? Ne devrions-nous pas nous inspirer de pays comme la France à cet égard où la liberté d'adhésion syndicale est consacrée? Ne devrions-nous pas aussi nous interroger sur ce privilège qui permet aux employés en conflit de travail de ne pas payer d'impôt sur les prestations monétaires qu'ils reçoivent de leurs syndicats, mesure exceptionnelle parce qu'elle fait financer les positions des organisations syndicales par l'ensemble des contribuables déjà assujettis à un fardeau fiscal que tous reconnaissent parmi les plus lourds du continent?

Que dire aussi de la création d'une unité d'accréditation par la simple signature de cartes d'adhésion, système que l'administration Obama et les démocrates aux États-Unis sont en train d'abandonner malgré un soutien financier considérable des syndicats américains?

Il se trouvera certainement plusieurs membres de l'intelligentsia pour justifier l'action positive des syndicats au Québec. Je le répète, nous reconnaissons le rôle nécessaire d'organisations structurées de militants ouvriers qui ont permis aux Québécois de se libérer de l'assujettissement à un capitalisme sauvage et de bénéficier de conditions de travail décentes. Mais n'est-il pas temps de se demander si les remèdes d'hier sont ceux qu'il nous faut pour les maux d'aujourd'hui et de demain?

Tous ces beaux penseurs ont-ils déjà été confrontés à la réalité de dirigeants d'entreprises et d'entrepreneurs comme celle à laquelle mes collègues et moi faisons face de façon

quotidienne, tant au Canada qu'à l'étranger, dans un contexte de concurrence mondiale? Au Québec, les dirigeants d'entreprises doivent dédier trop de temps, d'énergie et d'argent à gérer leurs « relations de travail » alors qu'ailleurs, les divers intervenants au sein des entreprises participent ensemble à assurer la poursuite du développement de leurs activités et l'accroissement de leur productivité afin de gagner sur les marchés mondiaux, tant dans les secteurs manufacturiers que dans les secteurs de l'économie du savoir et des technologies.

Alors que les syndicats sont devenus au Québec une force économique aussi puissante qu'indéniable, tel qu'en fait foi notre taux de syndicalisation autour de 40 % qui s'avère le plus élevé en Amérique du Nord, pourquoi ces organisations devraient-elles bénéficier de privilèges aussi nombreux et de moins en moins justifiables dans un contexte où la transparence et l'imputabilité ont, à juste titre, envahi l'ensemble des sphères politiques et économiques? Les défis mondiaux auxquels nous faisons face nous obligent à ne plus avoir de craintes à soulever les questions incontournables auxquelles il faudra répondre adéquatement pour assurer l'avenir du Québec.

Source: Pierre-Karl Péladeau, « Et si nous nous posions d'autres questions pour l'avenir du Québec? », *Le Journal de Québec* (Québec), 21 janvier 2010. <http://lejournaldequebec.canoe.ca/journaldequebec/politique/provinciale/archives/2010/01/20100121-120627.html> (consultée le 22-2-2010)

B) Texte pro-syndical: François Vaudreuil, Claudette Carboneau et Michel Arsenault

Le mouvement syndical, plus nécessaire que jamais

Le 7 octobre, la CSD, la CSN et la FTQ se joindront pour la deuxième année consécutive à la Confédération syndicale internationale (CSI), à laquelle nos organisations sont affiliées pour souligner la Journée mondiale pour le travail décent. Lancé en 1999 par l'Organisation internationale du travail (OIT), le concept de travail décent signifie l'accès pour tous, homme ou femme, à un emploi productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Il repose sur quatre piliers : la promotion de l'emploi, les droits du travail, la protection sociale et le dialogue social. L'OIT reconnaît aussi aux organisations syndicales un rôle essentiel dans le soutien et la mise en œuvre de cet objectif au sein de chaque pays.

Il va donc de soi que, pour nous, l'accès à un travail décent commence par la pleine reconnaissance du droit d'association et de négociation. Droit qui, encore aujourd'hui, est trop souvent bafoué, même au Québec. Même si notre taux de présence syndicale se maintient autour des 40%, les attaques contre le mouvement syndical demeurent nombreuses. Outre de contester notre légitimité et de remettre en question notre mode d'accréditation syndicale, les tenants de la droite nous accusent de nuire au développement du Québec, d'être responsables du chômage et de nos problèmes de productivité. Un peu plus et ils nous accuseraient d'être à l'origine de la crise actuelle!

Or, plusieurs études montrent très bien que des organisations syndicales fortes, tant dans les entreprises que dans la société, loin d'être un frein au développement économique et social, favorisent la productivité, un meilleur partage de la richesse et une plus grande équité sociale. En fait, le consensus actuel est plutôt à l'effet que le taux de chômage a peu à voir avec la syndicalisation et la protection de l'emploi. [...]

Cette année, la Journée mondiale pour le travail décent se déroulera alors que l'économie mondiale traverse une crise financière, économique, sociale et environnementale sans précédent. Si l'économie québécoise semble avoir mieux résisté, il n'en reste pas moins que

la situation de l'emploi s'est fortement dégradée et que le chômage pourrait mettre du temps à se résorber. Bien que certains signes laissent entrevoir une sortie de la récession, nul ne sait si la reprise sera durable, ni quelle sera sa vigueur. Par contre, il est certain que les choses ne doivent pas recommencer comme avant. Outre une réglementation accrue des marchés financiers, l'accès pour tous à un travail décent constitue une voie incontournable pour sortir du marasme actuel provoqué par une finance débridée et une foi aveugle dans les vertus autorégulatrices du marché. [...]

On connaît bien l'avantage d'être syndiqué: salaire horaire moyen supérieur (en 2008, 22,69 \$ pour les syndiqués contre 18,30 \$ pour les non-syndiqués); accès à des régimes d'avantages sociaux plus généreux (assurance-maladie complémentaire, assurance-vie, régime de retraite, etc.); de plus longues périodes de vacances; des aménagements du temps de travail facilitant davantage la conciliation famille-travail; des mesures de santé et sécurité; un accès plus équitable à la formation, etc. Mais, on oublie un peu trop facilement que l'action syndicale, c'est aussi des luttes pour obtenir le respect et la dignité pour les travailleurs et les travailleuses, des interventions pour assurer la pérennité des emplois et des entreprises, des actions en faveur de l'environnement, et des combats pour de meilleures protections sociales. [...]

En période de crise économique, cet aspect de l'action syndicale revêt tout son sens, et nous osons croire qu'il n'est pas étranger au fait que le Québec, avec son taux de syndicalisation de 40%, s'en sort relativement mieux que ses voisins. Plutôt que de chercher à affaiblir cet avantage, nous souhaitons que cette Journée mondiale pour le travail décent soit un moment privilégié pour reconnaître la légitimité, les mérites et l'importance de la syndicalisation pour les salarié-es, leurs entreprises et pour l'ensemble de la société.

François Vaudreuil, président de la CSD

Claudette Carbonneau, présidente de la CSN

Michel Arsenault, président de la FTQ

Source : François Vaudreuil, Claudette Carbonneau et Michel Arsenault, « Le mouvement syndical, plus nécessaire que jamais », *Le Soleil* (Québec), 7 octobre 2009. <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/200910/07/01-909257-le-mouvement-syndical-plus-necessaire-que-jamais.php> (consultée le 22-2-2010)

C) Position mitoyenne: André Pratte

L'obsession syndicale

C'est une vieille obsession des jeunes libéraux comme des milieux patronaux: le taux de syndicalisation élevé au Québec - 40% contre 28% en Ontario - est perçu comme une tare, un obstacle à la croissance. Les syndicats sont vus comme des empêcheurs de tourner en rond qui manipulent les travailleurs à des fins idéologiques.

Il est indéniable que les centrales syndicales ont une vision de la société fort différente de celle des patrons, et probablement fort différente de celle de beaucoup de leurs membres. Il est certain aussi que, dans certains conflits, les syndicats devraient se montrer plus raisonnables. Toutefois, l'excès de rigidité n'est pas l'apanage des syndicats. De plus, on a vu dans la récente entente conclue entre Bombardier et ses employés que des représentants des travailleurs sont capables de clairvoyance. [...]

La thèse qui sous-tend l'obsession syndicale est erronée. Rien n'indique que le taux de syndicalisation élevé est un empêchement au développement économique. Le fait est que le Québec a connu une forte croissance au cours des dernières années tandis que le taux de pénétration syndicale est resté le même. L'Ontario, elle, a connu une période plus difficile malgré une baisse du taux de syndicalisation.

Il est vrai que le travailleur québécois moyen travaille moins d'heures que le travailleur ontarien, mais une étude faite par Statistique Canada a démontré que cela avait peu à voir avec la puissance des syndicats au Québec: les Québécois non syndiqués travaillent eux aussi moins que leurs homologues ontariens.

Ce taux de syndicalisation de 40%, constamment évoqué, est de toute façon trompeur. Il est en effet gonflé par la forte présence syndicale dans le secteur public. Dans le privé, au Québec, un quart des employés seulement sont syndiqués. Former un syndicat n'est donc pas aussi simple qu'on le dit, bien qu'il suffise de faire signer des cartes à une majorité d'employés.

Enfin, les dirigeants syndicaux n'abusent pas du droit de grève, si l'on en croit les statistiques compilées par le ministère du Travail. En fait, 2006 et 2007 ont été, des 10 dernières années, les plus pacifiques au chapitre des relations de travail, avec moitié moins de conflits de travail (grèves et lockouts) que les années précédentes. Cela étant, on voit mal la nécessité de remettre en question les fondements du régime syndical québécois.

Le premier ministre Jean Charest a tout de suite mis de côté cette proposition des jeunes militants de son parti. Il faut dire que M. Charest, au début de son premier mandat, s'était fait convaincre par le lobby patronal de modifier l'article du Code du travail sur la sous-traitance. Cela a provoqué un affrontement en règle avec les syndicats, affrontement parfaitement inutile qui amorça la descente aux enfers de son parti. [...]

Source : André Pratte, « L'obsession syndicale », *La Presse* (Montréal), 4 août 2008, www.cyberpresse.ca/opinions/editorialistes/200809/08/01-661205-lobsession-syndicale.php (consultée le 22-2-2010)

**ANNEXE H :
TABLEAU SUR LA PRÉSENCE SYNDICALE AU QUÉBEC (1996-2002)**

	Unité*	1996	2001	2002
Salariés assujettis	%	41,8	40,7	40,7
Secteur primaire	%	45,4	...	38,3
Secteur secondaire	%	49,5	...	43,2
Construction	%	70,3	54,5	55,7
Fabrication	%	44,4	...	40,9
Secteur tertiaire	%	37,5	...	39,9
Fonction publique	%	85,5	78,0	78,6
Finances, assurances, immobilier et location	%	9,6	21,8	22,4
Salariés assujettis	n	947 234	1 003 486	1 132 231
CSQ	n	89 415	101 194	113 743
CSD	n	34 565	33 904	43 843
CSN	n	230 938	186 058	246 013
FTQ	n	354 423	427 141	419 447
Nombre de conflits dans l'année	n	88	91	95
Nombre de travailleurs touchés	n	14 496	52 597	22 094

* Les unités sont fournies en % et en fréquences (n = nombre [de conflits ou de travailleurs])

Source: Institut de la statistique du Québec, *Le Québec. Chiffres en main*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2004, p.10.

RÉFÉRENCES

RESSOURCES UTILISÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE CETTE SAÉ

- Site *J'ai la mémoire qui tourne* <http://jailamemoirequitourne.historiatv.com>
- Site *Historia* – Webtélé <http://www.historiatv.com/webtele/>
- Programme de formation de l'école québécoise – Secondaire 2^e cycle – Histoire et éducation à la citoyenneté http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/secondaire2/medias/7b-pfeq_histoire.pdf
- Programme de formation de l'école québécoise – Secondaire 2^e cycle – Français http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/secondaire2/medias/PFEQ_FrancaisLangueEnseignement.pdf
- Université d'Ottawa, *Modéliser le changement: les voies du français* www.voies.uottawa.ca
- Robert Cadotte, *L'enseignement en milieux défavorisés* www.milieuxdefavorises.org
- Journal *La Presse* (Montréal) www.cyberpresse.ca
- Journal *Le Soleil* (Québec) www.cyberpresse.ca
- Le Journal de Québec* (Québec) <http://lejournaldequebec.canoe.ca>
- Journal *Québec Hebdo* (Québec) www.quebechebdo.com
- DÉSILETS, Christian et Denis LEDOUX, *Histoire des normes du travail au Québec de 1885 à 2005 : de l'Acte des manufactures à la Loi sur les normes du travail*, Québec, Commission des normes du travail / Les Publications du Québec, 2006, 319 p.
- DICKINSON, John et Brian YOUNG, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion, 2003, 452 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Le Québec. Chiffres en main*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2004, 47 p.

Note : Toute autre source ou référence utilisée a été incluse à même cette SAÉ.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Musée McCord

www.musee-mccord.qc.ca/fr/

Bibliothèque et Archives nationales du Québec www.banq.qc.ca

Office national du film du Canada www.nfb.ca